



INFO PSE INTERSYNDICALE

Aujourd'hui , 24/04/18, lors de la lecture des questions DP un profond désaccord est survenu entre la direction et les OS concernant l'AVV (assurance veuvage et vieillesse).Les OS ont clairement défendu leur position , ce qui a entraîné une suspension de séance de la direction. Même après une conférence téléphonique avec V.Vuillod , E.Desbonnet,B.Ripoche, la direction reste sur la non application de la prise en charge de l'AVV par l'entreprise .

Retour de la DIRECCTE:"***Cet avantage de prise en charge de l'AVV par l'employeur prévu dans l accord CCEP doit figurer dans l'accord CCP sur le fondement de la clause de revoyure. En effet, cette clause stipule explicitement que les stipulations de l'accord CCEP non prévues dans l'accord CCP ou plus favorable doivent y être intégrés***"

Face a ce dialogue de sourd les OS ont décidé de faire appel à la justice pour faire appliquer l'accord PSE.

Nous recommandons aux salariés d'attendre pour déposer leurs dossiers dans les mains d'Anne-Laurence

Ce jour , nous avons rendez vous avec notre avocat pour démarrer la procédure

Vos élus